

**SECRETARY-GENERAL'S PEACEBUILDING FUND  
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations  
Peacebuilding

**DOCUMENT DE PROJET PBF**

<b>Pays:</b> Côte d'Ivoire	
<b>TITRE DU PROJET :</b>  PBF/CIV/H-2: Appui à la planification, la coordination, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan Prioritaire de consolidation de la Paix	
<b>NUMERO Projet / MPTF Gateway:</b> 00095624	
<b>Modalité de financement PBF :</b> <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	<b>Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire ("Trust fund") :</b> <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire pays <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire régional <b>Nom du fonds fiduciaire :</b>
<b>Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l'agence chef de file), avec le type d'organisation (ONU, ONG etc.) :</b> PNUD (à travers le Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies)	
<b>Liste d'autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :</b> Ministère du Plan et du Développement	
<b>Date estimative de début du projet<sup>1</sup>:</b> 15 juin 2015 <b>Durée du projet en mois :</b> <sup>2</sup> 54 mois (à partir de la date de financement) <b>Zones géographiques de mise en œuvre du projet :</b> Abidjan, Côte d'Ivoire	
<b>Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :</b> <input type="checkbox"/> Initiative de promotion du genre <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de la jeunesse <input checked="" type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
<b>Budget total du projet PBF* (par agence récipiendaire) :</b> PNUD : Budget initial: 1 150 000 \$US Budget additionnel 1: 500 000 \$US Budget additonnel 2 : 600 036,38 \$US  Total : 2 250 036,38 \$US	
<b>Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) :</b> Gouvernement 148 641,83 \$US	
<b>Budget total du projet : 2 398 678,21 \$US</b>	

<sup>1</sup> Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.

<sup>2</sup> Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months.

<b>PBF 1ère tranche :</b>	<b>PBF 2ème tranche*:</b>	<b>PBF 3ème tranche*:</b>
PNUD: 1 1 50 000 \$ US	PNUD: 500 000\$ US	PNUD : 600 036,38 \$ US
<p><b>Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant :</b></p> <p>Le projet initial est une initiative du Bureau du Coordonnateur Résident (BCR) et du Ministère du Plan visant à renforcer la planification, la coordination et le suivi-évaluation du Plan Prioritaire 2 et du Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACOP). La présente révision, initiée par les mêmes entités, tout en s'appuyant sur les leçons apprises de cette première phase, s'inscrit dans le nouveau cadre stratégique tracé par le Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP) et propose de mettre un accent particulier (i) sur l'informatisation du dispositif de programmation et suivi-évaluation et sur (ii) la mise en route d'un système de suivi basé sur les communautés bénéficiaires des interventions PACoP. La révision étend la durée du projet par une année supplémentaire (jusqu'au 31 décembre 2019).</p>		
<p><b>Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d'endossement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s'il existe.</b></p> <p>Le processus de consultation s'est articulé autour d'échanges avec le Ministère du Plan afin d'apprécier les défis existants en matière de dispositif de planification et de suivi-évaluation du PACoP (amélioration des outils de programmation intégrée, qualité des données, implication accrue de la partie nationale dans le suivi-évaluation, dispositif de collecte routinière des données sur l'impact des projets financés).</p> <p>L'idée de révision a été présentée au Comité technique des experts le 13 juin 2018 pour sa revue.</p>		
<p><b>Marqueur genre du projet<sup>3</sup> : _1</b></p> <p>Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités qui ont un lien direct avec l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes : % alloué au système S&amp;E</p>		
<p><b>Marqueur risque du projet<sup>4</sup> : 1</b></p>		
<p><b>Sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet (choisissez seulement un domaine<sup>5</sup>) : 4-3</b></p>		

<sup>3</sup> **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes)

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

<sup>4</sup> 0 = risque faible pour l'attente des résultats

1 = risque moyen pour l'attente des résultats

2 = risque élevé pour l'attente des résultats

<sup>5</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

<b>Type de soumission :</b>  <b>Nouveau projet</b> <input type="checkbox"/> <b>Révision de projet</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>S'il s'agit d'une révision de projet, sélectionnez tous les changements qui s'appliquent et fournissez une justification brève en bas :</b>  <b>Extension de la durée :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : 12 mois <b>Changement de résultat / sujet :</b> <input type="checkbox"/> <b>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :</b> <input type="checkbox"/> <b>Budget PBF additionnel :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Budget additionnel par agence bénéficiaire : <b>PNUD : \$600 036,38</b>  <b>Justification courte pour la révision :</b> <i>NB : s'il s'agit d'une révision, montrez tout changement du document projet en rouge ou en MODE REVISION. Veuillez également inclure un nouveau cadre des résultats et budget en indiquant de manière claire les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. Des nouvelles signatures seront requises.</i>
--	---

**SIGNATURES DU PROJET:**

<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>6</sup></b></p> <p>Monsieur Luc Grégoire</p> <p>Signature </p> <p>Directeur Pays du PNUD/ Côte d'Ivoire.</p> <p>Date 29 Nov 2018</p>	<p><b>Représentant du gouvernement national</b></p> <p>Madame Kaba Nialé</p> <p>Signature </p> <p>Ministre du Plan et du Développement</p> <p>Date 03 Dec 2018</p>
<p><b>Coordonateur Résident</b></p> <p>Monsieur Babacar Cissé</p> <p>Signature </p> <p>Coordonnateur Résident du Système de Nations Unies en Côte d'Ivoire.</p> <p>Date 27/Nov 2018</p>	<p><b>Peacebuilding Support Office (PBSO)</b></p> <p>Monsieur Oscar Fernandez-Taranco</p> <p>Signature </p> <p>Assistant Secretary-General, Peacebuilding Support Office</p> <p>Date</p>

**Table des matières :**

Longueur maximale : 15 pages

**I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan des priorités approuvé**

- a) Résultat du Plan des priorités soutenu par le projet
- b) Justification et impact de la révision de ce projet

**II. Objectif de l'appui apporté par le Fonds et mise en œuvre**

- a) Nouveaux résultats du projet, théorie du changement, activités, cibles et enchaînement
- b) Budget révisé
- c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et des partenaires et des d'exécution

**III. Gestion et coordination**

- a) Gestion du projet
- b) Gestion des risques
- c) Suivi et évaluation
- d) Dispositions administratives (langage normalisé)

## COMPOSANTES DU PROJET :

### I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification de l'appui du PBF

#### a) Changements relatifs au contexte de consolidation de la paix

Le présent amendement constitue la deuxième extension avec coût apportée au projet d'Appui à la coordination, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan Prioritaire de consolidation de la Paix (2015-2017). Le projet initial, approuvé en 2015, visait un renforcement des capacités du Secrétariat Technique du Comité de Pilotage du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) en Côte d'Ivoire pour accompagner la mise en œuvre du Plan Prioritaire 2 pendant deux ans (2015-2017). En 2017, en anticipation de la clôture du Plan Prioritaire 2, ce projet a été amendé à travers une extension avec coût pour permettre la conversion du Secrétariat PBF en Secrétariat du Comité de Pilotage du Programme d'appui à la consolidation de paix (PACoP), un nouveau programme destiné à accompagner le pays dans le processus de transition suite au départ de l'ONUCI. De manière globale, le PACoP, formulé en concertation avec le Gouvernement et les autres Partenaires Techniques et Financiers (PTFs), prend en compte les défis résiduels en matière de la consolidation de la paix dans la perspective de consolider et de pérenniser les acquis pendant la période de transition. Conçu pour une durée de trois ans, le PACoP couvre formellement la période janvier 2017 – décembre 2019, à savoir la période de transition commencée avec la clôture de l'ONUCI et qui prendra fin en décembre 2019, date qui coïncide également avec la fin de l'éligibilité actuelle de la Côte d'Ivoire au fonds PBF.

Au vu du rôle d'appui inchangé rempli par le Secrétariat à travers ces différentes transformations de contexte politique et institutionnel, il a été décidé de commun accord avec PBSO de procéder à un amendement du projet initial plutôt qu'à la rédaction des nouveaux projets. Ainsi, le premier amendement, en 2017, a permis des changements de deux ordres : une extension de durée de douze mois (couvrant l'année 2018) et une augmentation du budget qui a rendu possible, entre autres, le recrutement d'un Conseiller en Transition et Consolidation de la Paix (P5) et, par conséquent, un renforcement important des capacités disponibles au niveau de la Côte d'Ivoire. Ce renforcement correspond à l'importance que le SNU accorde au pays comme un exemple de transition réussie et un pays pilote pour les transformations envisagées par le Secrétaire Général dans le cadre de la nouvelle Architecture pour la Paix.

Le présent amendement s'inscrit dans la même dynamique d'accompagnement flexible en syntonie avec l'évolution du contexte et répond de manière spécifique au besoin d'assurer le fonctionnement du Secrétariat jusqu'à la fin 2019, ainsi que de documenter les leçons apprises dans le cadre de la transition. Ainsi, il prévoit (1) une extension de douze mois supplémentaires (janvier – décembre 2019) avec le budget y afférent, et (2) un système renforcé de S&E dédié à assurer un suivi et une analyse de la transition avec un regard particulier sur l'impact des interventions sur les communautés bénéficiaires, en partenariat avec l'Ecole National de Statistiques et d'Economie Appliquée (ENSEA) et le Harvard Humanitarian Institute (USA).

Le renforcement d'un système de collecte et d'analyse des données sur l'impact des projets s'avère d'autant plus critique en vue d'un investissement global PBF en Côte d'Ivoire de plus de USD 50 million depuis 2011, dont une nouvelle allocation de USD 9,38 millions en 2018. Ceci fait du PBF le bailleur le plus important dans le cadre du PACoP et souligne l'importance que le SNU accorde à la Côte d'Ivoire comme exemple de transition réussie. Dans ce sens, six nouveaux projets/projets réaménagés ont été approuvés en 2018 qui portent sur trois axes du PACoP, notamment la Cohésion Sociale et la Réconciliation Nationale, l'Etat de droit, la justice et les droits de l'homme, et la sécurité communautaire :

Tableau de nouveaux projets et Projets modifiés en 2018

Projet	Nouveau	Réaménagé	Axe PACoP	Durée/ fin prévue	Nouvelle allocation 2018	Montant total
Appui à la consolidation du désarmement communautaire, de la réintégration des ex-combattants et		X	Axe 4 : Sécurité communautaire	36 mois	750 000	2 250 000

Projet	Nouveau	Réaménagé	Axe PACoP	Durée/ fin prévue	Nouvelle allocation 2018	Montant total
de la RSS en Côte d'Ivoire						
Renforcement de la participation des jeunes, des femmes et des communautés à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire		x	Axe1 : Cohésion sociale et réconciliation nationale	36 mois	1 250 000	3 750 000
Appui au processus démocratique et de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire	x		Axe1 : Cohésion sociale et réconciliation nationale	18 mois	1 200 000	1 200 000
Promouvoir l'Etat de droit et les droits humains pour consolider la paix en Côte d'Ivoire	x		Axe 2 : Etat de droit, justice transitionnelle, droit de l'homme Axe 3 : Lutte contre les violences basées sur le genre y inclus les violences sexuelles	24 mois	2 600 000	2 600 000
Participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire	x		Axe1 : Cohésion sociale et réconciliation nationale	18 mois	1 500 000	1 500 000
CARE	x		Axe 1 : Cohésion sociale et réconciliation	18 mois (05 janvier 2019 – 30 juin 2020)	1 100 000	1 100 000
ICTJ	x		Axe 1 : Cohésion sociale et réconciliation		385 842	385 842
Appui à la coordination, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan Prioritaire de consolidation de la Paix (2015-2017).		x	NA	12 mois	600 000	2 250 036
<b>Total</b>					<b>9 385 842</b>	<b>15 035 842</b>

Comme détaillé dans demande d'extension en 2017, la coordination globale et stratégique des projets dans le cadre du PACoP relève des mécanismes de pilotage et de suivi mis en place dans le cadre des Plans Prioritaires de consolidation de la paix précédents, notamment en 2011 et 2014, qui ont été adaptés aux nouvelles réalités et exigences. Ainsi, la composition des instances du Plan Prioritaire 2 (Comité de Pilotage, comité technique conjoint des experts, Secrétariat technique) a été revue et son rôle élargi pour le suivi des projets PACoP, avec un mandat qui porte sur la transition dans son ensemble. Le Comité de Pilotage est coprésidé par le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement, et le Coordonnateur Résident du SNU (à la place du DSRSG, suite à la clôture de l'ONUCI). Le Secrétariat Technique est assuré conjointement par le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR) et le Cabinet du Ministre du Plan et du Développement (MEMPD).

Le budget additionnel de USD 600 036 (qui porte le nouveau budget total PBF du projet Secrétariat à 2,250,036 US\$) permettra d'assurer la coordination et de planification stratégiques, y compris la mise en place d'un nouveau système de S&E, ainsi que la prise en charge du personnel et les coûts de fonctionnement.

## b) Justification et impact de la révision de ce projet

Cette demande d'extension du projet avec coût se justifie par la nécessité d'assurer la continuité des fonctions exercées par le Secrétariat technique du Comité de Pilotage conjoint dans le cadre du PACoP jusqu'à la fin 2019 et de permettre une analyse plus approfondie des leçons apprises sur la transition dans son ensemble. A travers cet appui, la coordination globale du PACoP, son orientation stratégique ainsi que la mise en œuvre des projets seront mieux assurées. Le budget supplémentaire sera exécuté en lien avec les ressources S&E disponibles au niveau des projets individuels qui ont été mise en place afin de faciliter un suivi intégré sous la supervision du Secrétariat.

## II. Objectif de l'appui du Fonds et mise en œuvre proposée

### a) Nouveaux résultats du projet, théorie du changement, activités, cibles et enchaînement

L'extension du projet ne change pas sa théorie du changement, ni le résultat principal. Par contre, la fonction de S&E sera renforcé à travers un nouveau système (voir Section S&E).

#### Théorie du changement:

**Si**, avec l'appui du Secrétariat Technique, le Comité de Pilotage et le Comité Technique Conjoint tiennent régulièrement leurs rencontres, statuent et approuvent les documents techniques et **Si** les différentes missions de terrain ont lieu, que les recommandations qui en découlent sont mises en œuvre, **ALORS** la Coordination, le Suivi-Evaluation et la Communication sur les objectifs et les résultats du [Plan Prioritaire] PACoP seront assurés de manière efficace pour une consolidation de la paix réussie en Côte d'Ivoire.

**Si** les capacités de coordination, de communication et de suivi et évaluation du Secrétariat Technique sont renforcés, alors le Comité de Pilotage Conjoint sera fonctionnel et ainsi le suivi de la mise en œuvre du [Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix] PACoP ainsi que la prise en compte des priorités de consolidation de la paix dans les documents de stratégies nationales seront assurés et les résultats atteints.

#### Résultats et principales activités

La mise en œuvre du projet permettra d'atteindre, in fine, le **résultat** suivant : **La planification des priorités de consolidation de la paix, la coordination, le suivi-évaluation de leur mise en œuvre, ainsi que la communication sur les résultats sont assurés de façon efficace.**

Pour ce faire, les activités du projet induiront la délivrance des **deux (02) produits** ci-après mentionnés :

- (i) Le Secrétariat Technique est opérationnel et appuie efficacement le Comité de Pilotage et le Comité technique conjoint d'experts dans leur rôle de coordination et de suivi global de l'exécution du [Plan Prioritaire] PACoP, des programmes et projets ;
- (ii) Le Comité de pilotage joue son rôle d'orientation stratégique et de suivi-évaluation du [Plan Prioritaire] PACoP et la communication sur les résultats des programmes et projets sont assurés de manière efficace.

**Produit 1** : La planification stratégique et la coordination de la mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix sont assurées efficacement par le Comité de Pilotage conjoint. Il s'agira pour le Secrétariat technique d'appuyer le Comité de pilotage à renforcer ses capacités de coordination, afin qu'il dispose des qualités nécessaires à sa fonction: représentativité, espace de dialogue, d'échanges et de prise de décisions et définition des orientations stratégiques. Il s'agira également d'assister le Comité de pilotage et le Comité technique conjoint d'experts notamment dans l'organisation des réunions, le partage des documents de travail, l'analyse et la validation des documents de programmes, des plans de travail annuels (PTA), la soumission des projets, le suivi des décisions prises par le Comité de Pilotage conjoint.

Les activités prévues pour atteindre ce résultat sont les suivantes :

- Assurer les frais de fonctionnement du Secrétariat Technique,
- Assurer la préparation et l'organisation régulière des réunions du Comité de Pilotage Conjoint et du

- Comité technique conjoint d'experts ;
- Appuyer techniquement la formulation et la sélection des propositions de programmes et projets, y compris en menant ou appuyant des analyses pertinentes;
- Assurer que les initiatives PBF/ PACOP sont sensibles au genre ;
- Identifier les défis de mise en œuvre de manière pro-active et aider les Agences et le Comité de Pilotage dans la recherche des solutions ;
- Préparer un plan de mobilisation des ressources pour le PACOP et le Secrétariat après 2019 ;
- Apporter un appui technique aux agences des Nations Unies récipiendaires des fonds PBF et garantir l'assurance qualité pour l'élaboration de documents et rapports périodiques de projet ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité de Pilotage Conjoint et du Comité technique conjoint d'experts ;
- Faciliter la coordination des partenaires et des agences d'exécutions des programmes et projets PBF et chercher des synergies additionnelles dans le ciblage, les activités et les approches de mise en œuvre ;
- Renforcer la prise en compte des priorités de consolidation de la paix dans les documents de priorités nationales et du Système des Nations Unies (SNU) à travers la Coordination du Secrétariat technique du Comité de Pilotage conjoint et l'appui-conseil au SNU et au gouvernement en matière de consolidation de la paix ;

**Produit 2 :** Le Comité de Pilotage joue son rôle d'orientation stratégique et de suivi-évaluation du Plan Prioritaire et la communication sur les résultats du Plan Prioritaire, des programmes et projets sont assurés de manière efficace. Il s'agira pour le Secrétariat technique d'accompagner le Comité de Pilotage, agissant comme l'organe supérieur de suivi qui s'assure du bien-fondé, de la pertinence et de la bonne progression des objectifs des programmes et projets du [Plan prioritaire] PACoP, dans la conduite des études de base pour la maîtrise de la situation de référence, des enquêtes de perception pour l'appréciation des résultats du [Plan Prioritaire] PACoP, la réalisation des missions de suivi, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication sur les résultats du PBF.

Les activités de ce résultat sont les suivantes :

- Renforcer les capacités de l'ensemble des parties prenantes en suivi-évaluation axé sur les résultats et, si nécessaire, apporter un appui technique (S&E) ponctuel aux équipes de gestion des projets PBF ;
- Réaliser des études de base (de référence) pour la maîtrise de la situation de référence de Projets ;
- Réaliser des études de suivi pour l'appréciation de l'évolution des indicateurs ;
- Organiser des réunions de suivi de la mise en œuvre des différents programmes ;
- Organiser des missions de terrains de suivi des progrès des interventions du [Plan Prioritaire] PACoP;
- Mettre en place une base de données et une cartographie des interventions des Programmes/projets du Plan Prioritaire et du PACOP ;
- Organiser les revues annuelles du [Plan Prioritaire] PACoP ;
- Elaborer un Plan de suivi-évaluation intégré des programmes et projets ;
- Assurer le suivi de l'atteinte des résultats du [Plan Prioritaire] PACoP et une bonne communication sur l'état d'avancement des projets, y compris l'alerte précoce au Comité de Pilotage, au Coordinateur Résident SNU et au PBSO sur les défis et problèmes qui pourraient compromettre la mise en œuvre du [Plan Prioritaire] PACoP ;
- Appuyer la préparation et assurer un contrôle de qualité des rapports périodiques à envoyer à PBSO et à MPTFO dans les délais ;
- Préparer le rapport annuel du Comité de Pilotage sur les progrès et résultats du [Plan Prioritaire] PACoP et soumettre ledit rapport à PBSO dans les délais ;
- Organiser ou appuyer les évaluations à mi-parcours et finales externes et archiver les documents systématiquement pour améliorer leur accessibilité immédiate ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication des réalisations du PBF pour une meilleure visibilité des résultats des programmes et projets et la mobilisation des fonds catalytiques.

b) Budget révisé:

Tableau 1: Projet d'activité budgétaire indicatif

Résultats / Activités	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Résultat : La planification des priorités de consolidation de la paix, la coordination, le suivi-évaluation de leur mise en œuvre, et la communication sur les résultats sont assurés de manière efficace.						
<i>Produit 1: La Planification stratégique et la coordination de la mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix sont assurées efficacement par le Comité de Pilotage conjoint</i>						
Appuyer le fonctionnement du Comité de Pilotage et du Comité technique d'Experts	40 000	40 000	40 000	80 000	50 000,00	250 000
Appuyer la planification stratégique et la coordination des priorités de consolidation de la paix (rémunération SPA /coordonnateur STPBF et ateliers de planification)	135 661,00	135661	135661	302 221	305 000,00	1 014 204
Renforcer les capacités techniques du ST (Personnel)	44 400	44 400	44 400		47 612,66	180 813
<b>Sous total produit 1</b>	<b>220 061</b>	<b>220 061</b>	<b>220 061</b>	<b>382 221</b>	<b>402 613</b>	<b>1 445 017</b>
<i>Produit 2: Le suivi-évaluation et la communication sur les résultats du Plan Prioritaire sont assurés de manière efficace</i>						
Assurer le Suivi-évaluation du Plan Prioritaire y compris les programmes et projets du PACoP (spécialiste M&E)	57 600,00	57 600,00	57 600,00	60 069,00	60 069,00	292 938,00
Réaliser les études de base et finale	33 350	33 350	33 350		50 000,00	150 050
Réaliser l'évaluation du Plan Prioritaire	0	0	0			0
Organiser les ateliers de suivi et évaluation (y compris élaboration des outils de suivi)	20 000	15 000	15 000	10 000,00	6 950,00	66 950
Elaborer la cartographie des projets/programmes du PP/base de données de suivi du Programme		18 500	11 518	0		30 018

Résultats / Activités	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Organiser des revues périodiques du Programme	15 000	15 000	15 000			45 000
Réaliser des missions de terrain	12000	13 500	13 500	10000	6 900,00	55 900
Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication	16500	20 000	16 500	5 000,00	4 250,00	62 250
Elaborer un document sur le bilan de la transition					30 000,00	30 000
Sous total produit 2	154 450,00	172 950,00	162 468,00	85 069,00	158 169,00	733 106,00
Total	374 511,00	393 011,00	382 529,00	467 290,00	560 781,66	2 178 122,66

**Tableau 2 : Projet de budget par catégories de dépense de l'ONU par RUNO**

Catégorie de dépense	Budgets de base	Augmentation/Diminution du budget	Budgets révisés
1. Personnel et autres employés	1 095 183	392 681,66	1 487 864,66
2. Fournitures, produits de base, matériels	37 284	35 000,00	72 284,00
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	10 283		10 283,00
4. Services contractuels	170 500	84 250,00	254 750,00
5. Frais de déplacement	137 529	15 000,00	152 529,00
6. Transferts et subventions aux homologues			-
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	91 278	33 850,00	125 128,00
<b>Sous-total</b>	1 542 057	560 781,66	2 102 838,66
8. Coûts indirects*	107 944	39 254,72	147 198,72
<b>TOTAL</b>	<b>1 650 001</b>	<b>600 036,38</b>	<b>2 250 037,38</b>

**c) Capacité des nouvelles RUNOs et des nouveaux partenaires d'exécution :**

Dans le cadre cette demande d'extension avec coût, de nouvelles RUNOs et/ou partenaires d'exécution ne sont proposés pour le projet. Le PNUD reste l'agence récipiendaire pour la mise en œuvre de ce projet. Si des futures extensions sont envisagées à l'avenir, l'opportunité de choisir une autre agence récipiendaire devrait être analysée suite au processus de «delinking» du BCR.

**III. Gestion et coordination**

**a) Gestion du projet :**

La responsabilité de coordination, de gestion et suivi-évaluation du présent projet, qui est une initiative conjointe du Gouvernement et du Système des Nations Unies, incombera principalement au Coordonnateur Résident du SNU en Côte d'Ivoire. Il pourrait confier la délégation de la supervision globale au Peace Building and Transition Advisor basée au Bureau du Coordonnateur Résident.

Le Secrétariat Technique en assurera le suivi et la mise en œuvre du Projet, à travers une gestion quotidienne des activités, notamment la mobilisation des Agences Récipiendaires aux fins de la mise en œuvre efficace des projets financés du PACoP, conformément au cadre de gestion et de suivi des projets.

La nouvelle composition du ST envisagée lors de l'amendement de 2017 n'a pas pu se matérialiser que d'une manière limitée à cause d'une mobilisation seulement partielle des ressources attendues: le Peace Building and Transition Advisor (P5), le Spécialiste Rule of Law (P4) et le Chargé de Suivi & Evaluation (SB4) sont effectivement en place, tandis que le Reporting & Resource Mobilization Officer (P3); le Chargé de Programme (NOC) et le Chargé de Communication (NOB) restent encore à recruter. L'Associé au Programme (SB3) et 1 Chauffeur (SB1) ont été reconduits depuis le projet initial. Les postes du Peace Building and Transition Advisor, du Chargé de Suivi & Evaluation, d'Associé au Programme et du Chauffeur seront couverts par le financement additionnel du PBF en 2019. Les autres positions seront supportées par d'autres donateurs dans la mesure où des ressources seront disponibles, alors que les Agences financeront les postes du Spécialiste Rule of Law et du Chargé de Communication. Le Secrétariat bénéficiera également d'autres capacités techniques disponibles au niveau du SNU en Côte d'Ivoire, notamment le Conseiller en Paix et

Développement rattaché au BCR. Les efforts de mobilisation des ressources seront poursuivis, bien que le contexte actuel soit caractérisé par une préférence envers la canalisation de l'appui à la transition à travers les projets de coopération bilatérale plutôt qu'à travers le SNU.

La gestion globale du projet sera assurée par le PNUD conformément à la modalité 'Direct Implementation' (DIM), ainsi que sous la supervision opérationnelle et technique des activités sur la base du plan de travail du Secrétariat Technique.

**b) Gestion des risques :**

**Tableau 3 – Matrice de gestion des risques**

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
L'émergence de conflits locaux « ciblés » requiert une mobilisation de ressources différente	Moyenne	Moyenne	Concertation SNU et Comité de pilotage pour prise de décision d'allocations/ changements de stratégie
Conflits d'intérêts entre agences du SNU pour la mise en œuvre d'initiatives du PACOP	Faible	Faible	Concertation entre PBSO et le SNU et Coordinateur résident (CR) pour prise de décision
Conflits au sein du Gouvernement pour la direction nationale de volets du PACOP	Faible	Faible	Concertation entre Coordonnateur Résident et Ministère d'État pour prise de décision
La formulation de projets conjoints retarde la mise en œuvre du PACOP	Faible	Faible	Limiter le nombre d'agences/sections pour chaque composante à trois /formuler un programme et éviter les petits projets
Le manque de financement additionnel pour mettre en œuvre le PACoP	Faible	Moyenne	Mettre l'accent sur les zones et les domaines prioritaires

**c) Suivi et évaluation :**

Le Secrétariat technique est au service du Comité de pilotage conjoint pour l'aider à remplir sa fonction de coordination stratégique et de suivi de la mise en œuvre du Plan prioritaire et du PACoP. Ainsi, le Secrétariat Technique a la responsabilité d'assurer le suivi et l'évaluation au niveau des résultats du PACoP tandis que la fonction de suivi-évaluation des résultats des projets est assurée par les agences récipiendaires des fonds. Toutefois le Secrétariat technique assurera la coordination du processus de suivi-évaluation à tous les niveaux.

Cependant, malgré un effort d'alignement et l'élaboration d'une matrice de cohérence qui regroupe tous les projets PACoP en cours d'exécution, ce mandat rencontre encore des défis :

- L'intégration des cadres d'évaluations et méthodologies des projets ;
- Analyse ponctuelle des programmes dans leur ensemble (plan prioritaire et programme d'appui à la consolidation de la paix) statistiquement limitée et non-alignée en termes d'indicateurs.

La mise en place à court terme d'un système informatisé de suivi évaluation intégrant une base de données des projets (dont le prestataire est actuellement en cours de sélection) permettra une planification et un suivi intégré des projets en rapport avec les programmes stratégiques (Plan Prioritaire, PACoP).

Dans le même sens, la conduite d'une étude de base en décembre 2018 servira à la fois d'évaluation du Plan Prioritaire 2 et de base de comparaison pour le suivi du PACoP sur base d'un système de S&E renforcé. Ce système visera à :

- développer un mécanisme de consultation communautaire participatif qui permettra la consultation régulière des communautés dans des zones d'intervention prioritaires ;
- fournir des données communautaires (perspective de la population) en continu sur les progrès et l'impact des différents projets mis en œuvre avec le support du PBF dans le cadre de l'appui au PACoP ;
- intégrer les données existantes (observatoires, enquêtes statistiques, données de projet) avec les données communauté afin de dresser un bilan consolidé et intégré sur la situation de la paix dans les zones d'interventions ;
- organiser la diffusion de ce bilan sur une base régulière afin de créer une opportunité pour l'adaptation en temps presque réel la mise en œuvre des projets en cours et informer le développement des futurs projets futurs.
- servir de système d'excellence pour la collecte rapide et flexible de données appropriées pour l'ensemble des projets d'appui à la consolidation de la paix,

De plus, à l'issue des restitutions des enquêtes de base du PACoP et final du Plan Prioritaire, un sondage de perception sera conduit au quatrième trimestre 2018 .

Bien que le système fournisse des données utiles pour les projets individuels mise en œuvre dans le cadre du PACoP, il n'est pas destiné à remplacer les cadres de suivi en évaluation individuels de chaque projet, mais vise plutôt à faciliter leur intégration pour plusieurs indicateurs communs.

Afin de s'assurer régulièrement de la cohérence et de l'alignement des programmes et projets au PACoP, toutes les agences récipiendaires des fonds présenteront tous les six mois un rapport d'avancement des projets au Comité de pilotage avant de soumettre lesdits rapports à MPTFO et à PBSO. Des missions régulières de terrain seront aussi organisées (par trimestre, et par semestre) pour le suivi, la supervision des interventions et une évaluation physique des résultats. Des montants conséquents ont été également budgétisés aux niveau de chaque projet pour contribuer à la mise en place et au fonctionnement du système S&E intégré.

Avec l'appui du Secrétariat technique, le Comité de pilotage produira un rapport chaque année sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan prioritaire et du PACoP.

**d) Dispositions administratives (langage normalisé) :** (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

**Fonctions de l'Agent administratif**

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)<sup>6</sup> (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies

<sup>6</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);

Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

### **Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires**

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juin;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans au plus tard le 15 novembre;
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin du projet. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

### **Propriété du matériel, des fournitures et autres biens**

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété

demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

#### **Information du public**

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).



	<p><b>Niveau de référence : 0</b> <b>Cible : 30%</b></p> <p><b>Indicateur de résultats 4 :</b> Pourcentage de projets approuvés prenant en compte des critères de zone prioritaire d'intervention Référence : AD Cible : 80</p>	Documents projets				
	<p><b>Indicateur de résultat 5</b> Les données quantitatives et qualitatives vérifiables servant à la mesure des indicateurs du cadre de résultats des Projets sont collectées et rendus disponibles</p>	Rapport d'enquêtes Rapports de Projet				
	<p><b>Niveau de référence : Non</b> <b>Cible : 100%</b></p>					
Produit 1	<p><b>Indicateur de résultat 1.1</b> Nombre de réunions de comités organises pour une meilleure coordination des projets PBF/PACOM</p>	Compte rendu des comités de pilotage et technique				
	<p><b>Niveau de référence : 0</b> <b>Cible : 4</b></p>	<p>un Comité de Pilotage mieux informés et techniquement bien appuyés pour donner des orientations stratégiques</p>				
<p>La Planification stratégique et la coordination de la mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix sont assurées efficacement par le comité de pilotage conjoint.</p>						

		<p><b>Indicateur de résultat 1.2</b>          Nombre rapports périodiques (semestriels, annuels) y compris le Rapport de fin de programme (Plan Prioritaire) produits les délais</p> <p><b>Niveau de référence : 0</b></p> <p><b>Cible : 15</b></p>	Rapports périodiques de programmes	x	x															
	<p>Produit 2  <b>Le suivi-évaluation et la communication sur les résultats du Plan Prioritaire et du PACoP sont assurés de manière efficace</b></p>	<p><b>Indicateur de résultat 2.1</b>          Les indicateurs de base du PACoP et de fin du PP2 sont mesurés suite aux enquêtes et informent respectivement sur leur situation de référence et leur impact</p> <p><b>Niveau de référence : Non</b>  <b>Cible: Oui</b></p>	Rapport de l'étude de base	x																
		<p><b>Indicateur de résultat 2.2</b>          Le Système informatisé de suivi-évaluation intégrant base de données est fonctionnel et permet la collection des données de routines des projets et le suivi technique et financier informatisé intégré des projets et programmes</p>	PV de réception et rapport d'implémentation	x																



**Tableau 2 - Budget de projet PBF par categorie de cout de l'ONU**

**Note: S'il s'agit d'une revision budgetaire, veuillez inclure des colonnes additionnelles pour montrer les changements**

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
1. Personnel et autres employés	712,983.00	382,200.00	392,681.66	1,487,864.66
2. Fournitures, produits de base, matériels	27,284.00	10,000.00	35,000.00	72,284.00
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	5,283.00	5,000.00		10,283.00
4. Services contractuels	150,500.00	20,000.00	84,250.00	254,750.00
5. Frais de déplacement	112,529.00	25,000.00	15,000.00	152,529.00
6. Transferts et subventions aux homologues				-
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	66,188.00	25,090.00	33,850.00	125,128.00
<b>Sous-total</b>	<b>1,074,767.00</b>	<b>467,290.00</b>	<b>560,781.66</b>	<b>2,102,838.66</b>
8. Coûts indirects*	75,234.00	32,710.00	39,254.72	147,198.72
<b>TOTAL</b>	<b>1,150,001.00</b>	<b>500,000.00</b>	<b>600,036.38</b>	<b>2,250,037.38</b>